

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT A 8 FEMININ

SENIORS F – U 19 F – U 18 F et U 17 F (3 maximum) - 1 U 16 F surclassées

Le District du Puy de Dôme organise une compétition appelée « championnat départemental féminin à 8 ».
Le championnat se dispute en une ou plusieurs poules selon la formule des matches aller et retour, en 1 phase, en fonction du nombre d'équipes engagées. **Pour la saison 2025-2026 : 2 poules de 9 et 10 équipes seront constituées.**
Une finale sera organisée entre les vainqueurs des poules pour attribuer le titre de champion de la saison.

Il est ouvert aux joueuses SENIORS F – U 19 F – U 18 F et U 17 F (3 maximum) et 1 U 16 F surclassées
(Les licenciées U 16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Médicale (article 73 des RG))

PREAMBULE IMPORTANT :

- **Pour l'ensemble des lois du jeu non précisées dans ce document se référer aux lois du jeu à 11**
- **Pour le calendrier, système de l'épreuve, homologation, horaires, saisie des résultats, se référer au règlement du championnat à 11.**

LE NOMBRE DE JOEUSES

- + Nombre de joueuses :8 dont la gardienne de but
- + Nombre de joueuses minimum : ...7 par équipe
- + Remplaçantes :0 à 4 Soit 12 joueuses possibles sur la feuille de match (FMI)
- + Surclassement :3 joueuses U17 F et une joueuse U 16 F maxi par équipe surclassées
- + Les joueuses remplacées deviennent remplaçantes et peuvent à nouveau rentrer sur le terrain et ce pendant toute la durée de la rencontre.

LES ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS

Il n'y aura pas d'arbitres officiels désignés pour cette compétition.
Le club recevant doit prévoir 2 dirigeant(e)s pouvant remplir les fonctions d'arbitre et arbitre assistant(e).
Le club se déplaçant doit prévoir 1 dirigeant(e) pouvant remplir les fonctions d'arbitre assistant(e).

LA DUREE DES RENCONTRES

- + Temps de jeu : 2 x 40 min (les prolongations sont interdites)
- + Mi-temps : 1 période de 15 min maximum

LE COUP D'ENVOI

Interdiction de marquer directement sur l'engagement.
Distance des joueuses adverses : 6 mètres.

LE COUP DE PIED DE BUT

Le ballon sera placé à une distance maximale de 9 mètres (de la ligne de but), à droite ou à gauche du point de réparation. Le ballon sera en jeu dès sa sortie de la surface de réparation.

LE HORS-JEU

- ✚ Le hors-jeu est jugé à partir de la ligne médiane
- ✚ Le hors-jeu est jugé au départ du ballon
- ✚ Une joueuse est en position de hors-jeu si elle est plus près de la ligne de but adverse que le ballon et l'avant dernier joueuse « défenseur »
- ✚ Pas de hors-jeu sur une touche
- ✚ Pas de hors jeu sur une sortie de but

LES FAUTES ET INCORRECTIONS

Fautes spécifiques de la gardienne entraînant un coup franc indirect :

- **Prendre le ballon à la main sur une passe en retrait du pied d'une partenaire**
Seules les passes de la tête, de la poitrine ou de la cuisse sont autorisées
- Dégager le ballon de volée ou de ½ volée
Dans le cours du jeu, lorsque la gardienne est en possession du ballon, elle peut relancer long à la main ou après avoir posé le ballon au sol. Les dégagements de volée et ½ volée sont interdits.
De même il est interdit de faire rebondir le ballon devant soi avant de reprendre de volée ou de ½ volée
- Reprendre le ballon à la main après l'avoir lâché, sans qu'il ait été touché par une autre joueuse
- Prendre le ballon à la main sur une rentrée de touche d'une partenaire.

Attitude de l'arbitre devant un coup franc indirect :

- ✚ L'arbitre lève la main à la verticale jusqu'à ce que le ballon soit joué et touché par une seconde joueuse ou soit sorti des limites du terrain.

LES COUPS FRANCS

Distance des joueurs adverse :6 mètres

FEUILLE DE MATCH

Il sera fait usage de la FMI

Tout non-fonctionnement de la FMI devra être obligatoirement signalé au correspondant FMI désigné par le District (**voir site internet officiel du District**). En cas non-signalement la rencontre **sera** perdue par le club fautif.